



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-09-315 / AUTORISATION PAIEMENT 5% RETENUE SUR TRAVAUX RANG 12**

**CONSIDÉRANT** la résolution 664-2023 adoptée par le conseil municipal en date du 6 novembre 2023 autorisant le paiement de la facture #3377404 soumise par SINTRA, ci-après dénommé Groupe Colas pour un montant de 114,784.12 \$ taxes incluses relative aux travaux d'asphaltage d'une partie du rang 12 ;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation des travaux réalisés par la firme SINTRA ci-après dénommée groupe Colas par la municipalité;

**CONSIDÉRANT** la retenue contractuelle de 5% accusant un montant brut de 5,254.42 \$;

**CONSIDÉRANT** la visite d'acceptation effectuée le 14 août par la direction générale avec le responsable de voirie avec l'équipe de SINTRA ci-après dénommé Groupe Colas;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #3769218 soumise par SINTRA ci-après dénommé Groupe Colas constituant la retenue contractuelle pour un montant de 5254.42\$ \$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **13 septembre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier